OFFICIEL.

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.

JOURNAL DU SENAT.

LUNDI, 18 février 1850.

Le Sénat se réunit conformément à l'ajournement.

Présents: L'honorable James G. Bayce, président pro. tem. au fauteuil.

MM. Adams, Beebe, Bieller, Caulfield, Chamberlin, Clark, Cole, Donnelly, Drew, DeFour, Duncan, Gardère, Gordon, Harralson, Hereford, Moore, Peck, Phillips, Ray, Richardson, Swayze, Tatman, Van Wickle et Waddil.

Le Secrétaire Adjoint demande le concours de la Chambre aux bills et aux résolutions qui suivent:

"Acte pour autoriser Martha C Smith à nommer un pas sur le Bayou Dorcheat."

"Acte ordonnant qu'il soit fait un recensement de certaines parties des paroisses de Natchitoches, Catahoula, et Rapides, dans le but de former une nouvelle paroisse."

"Acte pour créer un notaire public dans et pour la paroisse de Ste-Hélène."

"Acte pour pourvoir au jugement par jury de toutes les affaires qui impliquent des honoraires."

"Résolutions pour perpétuer la mémoire du général Philemon Thomas."

"Acte pour augmenter le nombre des jurés dans la paroisse de Ouachita-Félicitana de quarante à huit, quatre-vingt quatorze," et

"Résolution pour améliorer les chemins publics, à travers les terres basses du Mississipi."

Il informe de plus la Chambre que le président pro. tem. a signé les résolutions et les bills enrôlés de la Chambre, qui suivent, savoir:

"Résolution pour requérir l'ingénieur de l'Etat de faire un examen des barrures sur la rivière Ouachita et de faire connaître la dépense nécessaire pour accomplir les améliorations requises."

"Résolution pour autoriser l'ingénieur de l'Etat à se rendre à la paroisse de St-Bernard, pour faire un examen du bayou Terre-aux-Bœufs."

"Acte pour autoriser Françoise Townsend, f. c. l. et ses enfans à résider en cet Etat."

"Acte pour changer le nom de Valery Rabalais, à celui de Jean Valery Rabalais," et

"Acte pour abroger la section 19 de l'acte intitulé: "Acte pour organiser et définir l'autorité, les devoirs et les fonctions du jury de police de la paroisse de Jefferson, et pour d'autres objets, approuvé le 20 janvier 1834."

Sur la motion de M. Swayze, il est accordé un congé de quelques jours à M. Cade.

M. Beebe obtient la permission de présenter un bill intitulé:

"Acte pour autoriser la liquidation des affaires de la banque de Côte de la Nile-Orléans," qui subit sa 1re lecture.

Sur motion, et après dispense des règles, le bill subit sa 2de et 3me lecture et passe.

M. Dufour présente un mémoire de H. Paul Carr, exhibiteur d'Etat, disant qu'il lui soit fait une allocation pour services extraordinaires dans l'Etat, lequel, sur motion, en relève au comité des réclamations.

De la part du comité des améliorations à l'intérieur, on fait un rapport favorable sur le bill intitulé:

"Acte relatif à la Compagnie de Navigation du Grand Lac"—adopté, et il est fixé à Mercredi prochain pour être lu pour la 3me fois.

Conformément à une précédente, M. Ray présente un bill intitulé:

"Acte pour pourvoir à remplir toute vacance qui peut avoir lieu dans la place de recorder" et

"Acte pour autoriser les juges de paix à faire les inventaires," qui subissent leur première lecture.

Sur motion, et après dispense des règles, ils subissent leur seconde lecture et sont référés au comité judiciaire.

Conformément à sa précédente, M. Ray présente un bill intitulé:

"Acte pour pourvoir à remplir toute vacance qui peut avoir lieu dans la place de recorder" et

"Acte pour autoriser les juges de paix à faire les inventaires."

Sur motion, et après dispense des règles, ils subissent leur première lecture.

Sur motion, et après dispense des règles, ils subissent leur seconde lecture et sont référés au comité judiciaire.

Conformément à sa précédente, M. Ray présente un bill intitulé:

"Acte pour autoriser la section 10 de l'acte intitulé: "Acte pour pourvoir au mode de disposer des terres consacrées aux améliorations à l'intérieur, et aux lacunes de l'Etat de la Louisiane et de celui en vertu duquel un acte du Congrès passé le quatre septembre mil huit cent quarante et un," approuvé le 28 décembre 1847.

M. Van Wickle, du comité des améliorations à l'intérieur, a, par écrit, référé la pétition de divers habitants de la paroisse de la Pointe Coupée, demandant qu'il soit fait une allocation pour de certains travaux à faire sur le bayou Sara, Middle Bayou, et Bayou Marine, rapporte que

"Résolution ordonnant à l'ingénieur de l'Etat de s'enquérir certainement sur le Stark's bayou et le Middle Bayou, s'il juge convenable," qui subit sa 1re lecture.

Sur motion, et après dispense des règles, la dite résolution subit sa 2de et 3me lecture, et passe à la 3e lecture définitivement.

M. Lavet présente un mémoire de M. Thomas Lalanne, ex-agent sur de certaines affaires, au sujet de l'amélioration de la navigation du Mississipi, et pour empêcher l'innondation, lequel est référé au comité résumé des levées.

M. Lavet, greffier de la Chambre demande le concours du Sénat au bill intitulé:

"Acte pour autoriser certaines publications à célébrer la cérémonie du mariage dans cet Etat."

M. Butler, du comité des réclamations, auquel a été référé

"Acte pour allouer une compensation à J. W. Halsey, Esq., pour des services de pilotage," rapporte le dit bill avec amendements.

De la part du même comité, M. Butler fait un rapport favorable à l'Acte en faveur de A. O. Lebeau, ancien shérif de la paroisse de la Pointe-Coupée pour ses années 1847 et 1848," et

"Acte pour venir au secours de J. H. Cunningham."

Ces deux bills subissent leur seconde lecture.

Sur motion et après dispense des règles, ils subissent leur troisième lecture et passent.

Le Président soumet au Sénat une invitation des Washington-Guards, pour le bal du 22 février.

Sur la motion de M. Gardere, on accepte la dite invitation.

Le Président soumet aussi le rapport suivant, qui on lit et sur la motion de M. Butler, il est déposé sur le bureau sujet à appel.

A l'honorable Sénat de l'Etat de la Louisiane

Le soussigné demande la permis on de présenter le rapport suivant, fait pour satisfaire à la résolution de votre honorable corps, passée le 24 janvier 1850, et demandant des informations relativement à certaines améliorations à faire sur la Rivière Rouge au dessus de la chûte à Alexandrie et à un arpentage pour construire une levée sur la Grande Rivière.

Les ouvriers de l'Etat dans le district de la Rivière Rouge ont été employés sur la rivière de Sabine et sur le bayou Pierre, et leurs travaux ont été pleinement détaillés dans mon rapport général.

Les travaux à exécuter sur la Rivière Rouge et ses branches sont très étendus et ne le cèdent en importance à aucun de ceux à faire dans l'Etat. La petite force qu'on a pu placer dans cette partie des travaux publics, n'a pas fait et ne pouvait pas faire dans quelques mois beaucoup d'ouvrage, comparativement à tout ce qu'il y a à faire.

Les ouvriers ont été occupés à travailler, comme je l'ai déjà dit, sur le Bayou Pierre, une des branches de la Rivière Rouge, et ont enlevé une grande partie des brèches qui existaient sur ce Bayou et obstruaient l'écoulement de ses eaux.

Pour se rendre compte de l'étendue de ces brèches, il faut se rappeler qu'elles consistaient non seulement dans les bords de dérive, accumulés par des causes naturelles; mais que le capitaine Shrive a dépensé près de $100,000 pour faire jeter une grande quantité de brèches dans les sources de ce Bayou pour les fermer et forcer l'eau à prendre la direction en bas de la Rivière Rouge. Les brèches enlevées par une seule compagnie d'ouvriers ont assez facilité l'écoulement des eaux, pour réduire considérablement, d'après les calculs des habitants, la hauteur de celles de la Rivière Rouge qui leur arrivent au-dessus. Je ne doute point que ces travaux n'eût été senti être d'un grand avantage, si la crue inaccoutumée des eaux dans cette rivière pendant la saison, n'eût produit un tel état de la contrée dans une situation ces plus précaires.

Je crois que ces ouvriers auraient pu être employés avec beaucoup plus de succès à cet ouvrage, s'il n'avait été nécessaire que je rejetasse comme une erreur dans le plan d'opération adopté par mon prédécesseur, l'erreur qui a consisté à commencer ses travaux au-dessus, à la source du Bayou, avant d'avoir enlevé les arbres tombés d'en bas, ou d'avoir fait construire une forte digue à travers la source du Bayou Anderson, une des branches du Bayou Pierre de manière à en forcer les eaux à passer en bas du courant d'eau que je viens de nommer en dernier lieu.

Lorsque, peu de temps après ma nomination, je sus allé visiter cette division des ouvriers publics, j'ai trouvé qu'il avait été fait de tout ce travail qu'il m'a semblé convenable de le continuer, bien qu'à cause de l'élévation extraordinaire de l'eau à cette époque il ne me fut pas aussi facile de me former une juste idée de son utilité. Mon prédécesseur avant ordonné ce travail; la manière pratique de l'ouvrage était faite, et les [illegible] les plus capables, qui connaissaient [illegible] et des localités lorsque les eaux étaient [illegible] nécessaire de l'achever dans [illegible] connaissances actuelles. Sinon contraire on [illegible] le regardait comme inutile, il n'en résulterait pas une grande perte, attendu que les matériaux employés pouvaient être vendus pour le compte de l'Etat. Il n'y aurait que perte de temps.

Les ouvriers sont maintenant occupés à enlever les brèches qui se trouvent à la source de la rivière ou du Bayou Bandicah, afin de faire dévorer les eaux de la Rivière Rouge dans le Bayou Pierre par ce canal.

Ainsi que je l'ai dit dans mon rapport, le bateau de l'Etat a coulé dans un bas fond à cet endroit, soit par accident, soit par le fait de malveillance; je crois que c'est par la première de ces causes. La crue subite de la Rivière Rouge nous a empêché de le retirer de là jusqu'à présent. On aurait pu le faire, si l'eau n'avait pas été si haute, et par rapport à cette élévation de l'eau les ouvriers, qu'on aurait employés à retirer le bateau, en auraient endommagé le bois. J'ai préféré le laisser dans sa position que que tenue, jusqu'à ce que l'eau baisse, ce qui doit espérer avant peu, et alors on pourra facilement le remettre à flot sans l'endommager. Il est amarré d'une manière sûre et n'éprouvera pas d'avarie sérieuse de son accident.

Je regrette beaucoup ce malheur, car je désirais et voulais surtout faire le plus possible pour le district de la Rivière Rouge, pendant que je serai attaché au service public, dans la croyance où je suis que c'est un des travaux les plus importans de l'Etat.

J'ai l'intention, dès que je pourrai m'absenter du siége du gouvernement, de donner en personne le plus d'attention qu'il me sera possible à cette portion du service public, de manière à accomplir, au moyen d'une complète réorganisation des travaux dans ces parages, tout ce que je désire et ce que l'Etat avait le droit d'espérer. L'appropriation pour la construction d'une levée le long de la Grande Rivière a été faite pour satisfaire à la résolution No. 150, approuvée le 16 mars 1848; mais, comme alors il y a eu quelque retard dans l'envoi du mauvais en ville, il ne m'est pas parvenu à temps pour que je puisse le faire entrer dans la copie en anglais de mon rapport. On le trouvera dans la copie en français à la page 27.

Il contient environ $6,000 pour achever ce travail qui, depuis, a pris grande utilité pour mes[illegible]ent et en [illegible] avril dernier une grande quantité de terres en culture situées entre la Grande Rivière et le Mississipi, mais [illegible] améliorations [illegible] sont encore en [illegible]. La quantité des terres allant améliorer [illegible] vrait bien plus que l'argent dépensé pour [illegible] améliorer, et si votre honorable corps [illegible] se commander des travaux de ce genre, il n'en serait pas chargé le moins du monde [illegible] dépenses; tous les ordres seront remplis dans le plus bref délai [illegible]

Respectueusement soumis.

(Signé) A. D. WOOLDRIDGE,
Ingénieur de l'Etat.

Sur la motion de M. Richardson, le Sénat s'occupe du bill intitulé:

"Acte pour venir au secours de Alexandre Blackburn, pour des services rendus à l'Etat, pendant l'invasion par les Anglais en 1814 et 1815.

Ledit bill subit sa seconde lecture et il est adopté.

Sur motion, et après dispense des règles, ledit bill subit sa troisième lecture et passe ainsi conçu à sa suite:

"Acte pour accorder à Michael Jonas et Joseph Jonas le privilége exclusif de tenir un bac sur le fleuve Mississipi, au raccourci connu de Shreveport, dans les paroisses de la Pointe-Coupée, d'Ouest-Feliciana et de Concordia."

Ce bill subit sa seconde lecture et il est adopté.

Sur motion, et après dispense des règles, ledit bill subit sa troisième lecture et passe ainsi amendé.

M. Gardère, au nom du comité d'enrôlement, rapporte comme dûment enrôlé l'acte pour incorporer la ville de Vernon dans la paroisse de Jackson.

Le président signe ce bill.

M. Lavet, greffier privé du Gouverneur, délivre un message écrit de la part du Gouverneur.

Sur motion, le Sénat s'occupe à huis clos d'affaires de l'Exécutif.

Les portes sont ouvertes.

Sur motion, le Sénat s'ajourne à demain à 10 heures A. M.

$20 *de Récompense.*

L'Ne récompense de dix piastres sera payée à quiconque logera dans une des geôles de la ville ou délivrera au soussigné le nommé MICHIE. La dite reclave est originaire français et anglaise, elle a la marque d'un coup de fouet sur la joue gauche, taille de 5 pieds 2 pouces et porte une robe rougeâtre et d'un bleu noir. DIA PLATT ES seront payées en sus à la personne qui indiquera ou elle a passé la dernière semaine. R. H. HORN,
97 6e&7 Shérif.

$10 *de Récompense.*

PARTI marron, le nègre nommé CHARLES, appartenant à la succession de John Blair, ce nègre est âgé d'environ 35 ans, taille de 5 pieds 9 pouces, très fort, parlant anglais, français et espag ol, et est arpenteur de profession. Il est très connu dans les environs du marché aux poissons. Les capitaines de navires et les stevedores sont invités à se tenir sur leurs gardes.

La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le logera dans une des géôles de la ville.
8mars—6t PAUL J. GLEIZES.

VINAIGRE BLANC—18 demi-barriques vinaigre blanc, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co.
11 mars—1m 17 & 19, rue St-Louis.

CHARBON PULVERISE—15 boucauts charbon pulvérisé de Philadelphie pour l'usage de distillateurs, attendu par la banque Canonge, et à vendre par
CH. LAMBERT,
97 6me 36 rue des Magasins.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse de Jean Baptiste.
Cour de District Judiciaire.

Succession de Françoise Paloma.

TOUTES ceux qui peuvent concerner sont notifié d'avoir à déposer sous dix jours, à compter de la publica jon en présent avis, les raisons pour les[illegible] le jugement rendu en faveur de la succession de feu Françoise Paloma, administrée par la Dreffes de cette Cour, le neuvième septembre mil huit cent quarante et un, faute de quoi il sera procédé à l'homologation dudit compte.

Paroisse de Jean Baptiste, 18 mars 1850.

[illegible]
Greffier.

C. GODIN,
Libraire, relieur et papetier,
rue de Chartres, No 133,

A L'HONNEUR de prévenir ses nombreux pratiques, qu'il vient de recevoir un assortiment complet de livres de classe, aux prix de factures, et non plus avec une augmentation de 10 pour cent, comme ci-devant.

Illustrations des Mille-et-une nuits ordinaire, 4 vol. $1 00
Fabliaux du moyen-âge, et en bon état 1 00
Semaine littéraire grossement ord. 75
do do do do in long 1 00
Fat in 8o ordinaire, demi-reliure basane couleur, 1 00
do do do do veau ou chagrin 1 50
do do do do veau ou chagrin nerf, 2 00
do do do do chagrin 2 50
do do do do plaque gaufrée 1 25
do do do do plein veau do ou chagrin, 1 75
do do do do plaque gaufrée 2 00
Fat in 12 demi reliure basane couleur, 35
do do do veau ou chagrin, 50
do do do reliure pleine basane ordinaire, 60
do do do do plein veau 75
do do do do plaque gaufrée 1 00
do do do do doré sur tranche, 2 00
Fat in 18 demi reliure basane ordinaire, 30
do do do veau ou chagrin, 45
do do do reliure pleine basane ordinaire, 50
do do do do plein de chagrin, 75
do do do do et doré sur tranche, 1 50

Malgré la grande modicité des prix de reliures en basane sur le tarif, le soussigné ne veut plus relier de cette sorte. Godin continuera toujours à être très soigné comme par le passé. Le but de cette diminution d'augmentation est d'encourager quelque peu la bibliothèque une grande quantité de volumes reliés chez la faire relier. Les ouvrages seront rendus dans le quinze et dix-huit jours, et la reliure de dix pour cent sera faite aux libraires et [illegible] comme on donnerait pour cent pastèque de relieurs à la fois. (Payable comptant.) 30 jan

Fabricant de Fourneaux Economiques.

CLAVEZ & Co.
Rue de Chartres, 135, entre Toulouse et St-Louis

ON trouvera dans leur magasin de toutes grandeurs, de différentes qualités, et tous les articles nécessaires à la cuisine, à des prix très modérés. 11 mois

PAR suite d'arrangemens survenus dans la [illegible] HENRY NOEL, la maison actuelle est à [illegible] 4 mars H. NOEL & GUIRAUD.

Maison H. NOEL & GUIRAUD,
103, RUE ROYALE, 103
VINS & LIQUEURS.

250 barriques vins ord. différentes marques,
25 barriques vin blanc,
100 barriques vin blanc de Grave, Barsac, Sauterne,
75 barriques Château Lafitte,
10 barriques Château Margaux,
25 barriques Château Larose,
15 barriques Château Larose,
25 barriques St-Emilion Laborde,
14 barriques Haut St Emilion,
25 barriques St Julien Médoc,
15 barriques St-Estephe Médoc,
50 barils Macaire, 30 barils de Xérès,
800 caisses vins rouges et blancs, Château Margaux, Château Lafitte, St-Julien, Sauterne et Haut-Sauterne;
400 paniers champagne de toute qualité,
140 caisses absinthe (marque Pernod);
100 do kirsch, do do
40 caisses fruits à l'eau-de-vie;
80 bouteilles eau-de-vie de différentes marques;
15 quarts do do
MARCHANDISES SECHES.
10 balles guinghams fins et suffins de toutes largeurs;
15 balles madras; parfaitement assortis;
1 balle bretelles assorties,
Mousseline, mouchoirs et robes brodés, &c.
CHAPEAUX DE PAILLE
Pour dames, pour hommes, et casquettes d'enfans.
40 meules fromages de gruyères, premier choix,
cigares de la Havane, de toute marque. 9 mars

EN magasin et à vendre—800 paniers haute [illegible] Pinguiol de 24 onces; 150 do do do 24 1/2 bouteilles.
40 caisses olives anchiaux;
20 do capres capotes;
15 do cornichons et variantes;
50 do Moutarde anglaise;
25 do Moutarde allemande;
25 do Moutarde de différentes grandeurs;
150 caisses Huile d'Elliquot;
150 do Pinguiol et Provençale,
Par B. TALAMON,
97 fév 189 et 186, rue Royale.

EN débarquement de navire Charles Hill, du Havre, et à vendre par
Vve. conservées de la fabrique de Joseph Colin, de Nantes, p cparées expressément pour le marché de la Californie.
500 boîtes pois et haricots verts,
500 do de fe rotie et en daube,
500 do dindes et chapons,
500 do do, roux truffés,
500 do jutiennes et consommés,
500 do pâtes aux truffes,
100 do lait,
1000 do sardines à l'huile.
PIERRE PINET & CO.,
97 mars 123, rue Royale.

CHAMPAGNE—150 paniers champagne, Decaux Frères en mousse et ordinaire, elle a la marque d'un coup de fouet sur la joue gauche, taille de 5 pieds 2 pouces et porte une robe rougeâtre et d'un bleu noir. DIA PLATTES seront payées en sus à la personne qui indiquera ou elle a passé la dernière semaine. R. H. HORN,
97 6e&7 Shérif de la Nouvelle-Orléans.

RHUM de la Jamaique—1 puncon, à vendre par
P. LONGIS,
4mars 47, Vieille Levée.

CIRE D'ABEILLES—4 balles cire blanche d'A beilles, de la Havane, à vendre par
FDO DE FUENTES & CO.,
29 janv 29, Vieille Levée.

HOCHHEIMER—50 caisses vieux vin 1835 et 1834, à vendre par
A CARRIERE,
4 fév 25 Vieille Levée.

VIN BLANC très supérieur—25 barils Haut-Sauterne 1840, en magasin et à vendre par
A. CARRIERE,
4fév 25, rue de la Vieille-Levée.

CAFE DE CUBA—400 sacs venant d'arriver, à vendre par
MITCHEL & MASENDORFF,
1mars 26 rue Poydras

CAFE DE LA HAVANE — 200 sacs café, à vendre par
MITCHEL & MASENDORFF,
1mars 26 rue Poydras

CHANDELLE DE 1re Etoile et Adamantine.—36 caisses de 4 & 6 lbs Hyd, à vendre par
J F SERCHIE, 14, Vieille Levée.

LYCEE DE LA 9ème MUNICIPALITÉ.

LES cours du lycée commenceront VENDREDI 15 Courant, à 7 heures P. M. Le célèbre docteur MITCHELL, de Cincinnati qui doit faire 18 lectures sur l'astronomie, commencera un jour indiqué prochain. Il en sera par d'autres professeurs de talents qui feront des cours dans les différentes branches des sciences, pendant l'hiver, dont que le prospectus l'ordre assez qui crée la bibliothèque et le lycée. Les prix d'admission aux cours futures qui doit se composer d'environ 60 auditeurs.

Billets pour un cavalier et deux [illegible] $ 8 00
Do do pour une personne 5 00
Billets pour un simple cours 2 50

On peut se procurer des billets d'entrée ces [illegible] devant à Polymnie 3, Baldwin et au [illegible] Bonnet, Carré, coin de Chartres et Bienville.

AVIS.

LE DOCTEUR BANNING ET MILES [illegible] dont dorénavant Verandah où ils donneront des consultations gratuites relativement à l'emploi de leur HUILE ROUGE, à toutes personnes qui [illegible] même surveillé est en souffrance et dont certains [illegible] sont affaiblies. Le BANNAN fait le plus grand bien à ceux qui souffrent de maux de dos, qui, par suite de climat, souffrent d'une faiblesse des reins. Voici les données qui expliquent comment cet [illegible] peut être guérissable par l'usage du bandage:

1o—Que les [illegible] existantes sont dans la [illegible] des organes intérieurs, mais dans un dépôt mécanique des nerfs causé par une mauvaise position et la faiblesse des muscles environnans. Il fait usage d'un bandage qui aide puissamment les médicamens ne produisent aucun effet dans ces sortes d'affection.

2o—Ils [illegible] efficacement, on fait disparaître la cause et les symptômes du mal en même temps que l'on remplit l'irritation qui neutralise l'effet de la médecine.

3o—Le BANDAGE des docteurs Banning et Miles soutient les nerfs tonifie leur permettant de fortifier les parties affaiblies. Les effets qu'il opère sur reins en les repoussant en lieu vers les épaules et en rejetant par conséquent celles ci sur l'axe du corps. Il [illegible] la faiblesse sur la partie supérieur, ce qui délivre les extrémités inférieures et les organes de cette partie du corps d'un poids inutile et de [illegible] qui les empêche de fonctionner avec [illegible] supérieurs. La poitrine et la taille s'élargissent et tout le corps s'affermit par suite de la salutaire action du bandage. Les [illegible] sont [illegible] les nerfs et les organes, mais les repousse en haut et en dehors. Cette action diffère, on le voit, de celle du corset.

Les médecins sont priés de venir juger par eux-mêmes des effets du bandage.

Les docteurs Banning et Miles reçoivent les dames de 10 heures du matin à 1 heure de l'après-midi. Les hommes seront reçus de 5 à 7 heures du soir.

Il y aura des femmes de chambre pour les dames.
15fév—6t

MME. MAUGEY,
ACCOUCHEUSE DE PARIS ET DE LA N.-ORLEANS,

A l'honneur d'informer les Dames qu'elle a tenu de disposer des logements pour recevoir les personnes qui voudraient faire leurs couches chez elle. Les membres associés obtenus par Mme Maugey dans le traitement des maladies spéciales aux femmes, l'ont décidée à tenir publiquement cabinet de consultation de 1 h. à 3 h. de l'après-midi.

La discrétion la plus grande et une [illegible] garantissent à ces dames [illegible]

Magasin d'habillements gros et en détail.

THOMAS C. PAYAN & Co,
No 19, rue du Canal, entre les rues de Chartres et Vieille Levée, à la Nouvelle Orléans.

Manufacture de Crane, Payan & Co,
No 135, rue Front, à Jersey City.

ONT constamment en maniement grand et magnifique assortiment d'habillements fins et communs faits à la dernière mode, et qu'ils offrent avantageusement pour ce marché par des ouvriers expérimentés. Ces marchandises sont toujours satisfait les acheteurs. 1 mars

---

Nouvelles marchandises d'été et de printemps.

THOMAS BRADY,
22, rue Chartres 22

BAREGES riches, jaconats français, organdie française, alvor, soie imprimées, barèges brochés, grenadines unie et à carreaux, jupons unies imprimées et unies, tissus imprimés, barèges unis et tissus, [illegible] pour l'hiver, dessin que le procurait l'ordre assez qui crée la bibliothèque et le lycée. Les prix d'admission aux cours futures qui doit se composer d'environ 60 auditeurs.

Billets pour un cavalier et deux [illegible] $ 8 00
Do do pour une personne 5 00
Billets pour un simple cours 2 50

On peut se procurer des billets d'entrée ces [illegible] devant à Polymnie 3, Baldwin et au [illegible] Bonnet, Carré, coin de Chartres et Bienville.

AVIS.

LE DOCTEUR BANNING ET MILES [illegible] dont dorénavant Verandah où ils donneront des consultations gratuites relativement à l'emploi de leur HUILE ROUGE, à toutes personnes qui [illegible] même surveillé est en souffrance et dont certains [illegible] sont affaiblies. Le BANNAN fait le plus grand bien à ceux qui souffrent de maux de dos, qui, par suite de climat, souffrent d'une faiblesse des reins. Voici les données qui expliquent comment cet [illegible] peut être guérissable par l'usage du bandage:

1o—Que les [illegible] existantes sont dans la [illegible] des organes intérieurs, mais dans un dépôt mécanique des nerfs causé par une mauvaise position et la faiblesse des muscles environnans. Il fait usage d'un bandage qui aide puissamment les médicamens ne produisent aucun effet dans ces sortes d'affection.

2o—Ils [illegible] efficacement, on fait disparaître la cause et les symptômes du mal en même temps que l'on remplit l'irritation qui neutralise l'effet de la médecine.

3o—Le BANDAGE des docteurs Banning et Miles soutient les nerfs tonifie leur permettant de fortifier les parties affaiblies. Les effets qu'il opère sur reins en les repoussant en lieu vers les épaules et en rejetant par conséquent celles ci sur l'axe du corps. Il [illegible] la faiblesse sur la partie supérieur, ce qui délivre les extrémités inférieures et les organes de cette partie du corps d'un poids inutile et de [illegible] qui les empêche de fonctionner avec [illegible] supérieurs. La poitrine et la taille s'élargissent et tout le corps s'affermit par suite de la salutaire action du bandage. Les [illegible] sont [illegible] les nerfs et les organes, mais les repousse en haut et en dehors. Cette action diffère, on le voit, de celle du corset.

Les médecins sont priés de venir juger par eux-mêmes des effets du bandage.

Les docteurs Banning et Miles reçoivent les dames de 10 heures du matin à 1 heure de l'après-midi. Les hommes seront reçus de 5 à 7 heures du soir.

Il y aura des femmes de chambre pour les dames.
15fév—6t

MME. MAUGEY,
ACCOUCHEUSE DE PARIS ET DE LA N.-ORLEANS,

A l'honneur d'informer les Dames qu'elle a tenu de disposer des logements pour recevoir les personnes qui voudraient faire leurs couches chez elle. Les membres associés obtenus par Mme Maugey dans le traitement des maladies spéciales aux femmes, l'ont décidée à tenir publiquement cabinet de consultation de 1 h. à 3 h. de l'après-midi.

La discrétion la plus grande et une [illegible] garantissent à ces dames [illegible]

Magasin d'habillements gros et en détail.

THOMAS C. PAYAN & Co,
No 19, rue du Canal, entre les rues de Chartres et Vieille Levée, à la Nouvelle Orléans.

Manufacture de Crane, Payan & Co,
No 135, rue Front, à Jersey City.

ONT constamment en maniement grand et magnifique assortiment d'habillements fins et communs faits à la dernière mode, et qu'ils offrent avantageusement pour ce marché par des ouvriers expérimentés. Ces marchandises sont toujours satisfait les acheteurs. 1 mars

---

Nouvelles marchandises d'été et de printemps.

THOMAS BRADY,
22, rue Chartres 22

BAREGES riches, jaconats français, organdie française, alvor, soie imprimées, barèges brochés, grenadines unie et à carreaux, jupons unies imprimées et unies, tissus imprimés, barèges unis et tissus, [illegible] pour l'hiver, dessin que le procurait l'ordre assez qui crée la bibliothèque et le lycée. Les prix d'admission aux cours futures qui doit se composer d'environ 60 auditeurs.

Billets pour un cavalier et deux [illegible] $ 8 00
Do do pour une personne 5 00
Billets pour un simple cours 2 50

On peut se procurer des billets d'entrée ces [illegible] devant à Polymnie 3, Baldwin et au [illegible] Bonnet, Carré, coin de Chartres et Bienville.

AVIS.

LE DOCTEUR BANNING ET MILES [illegible] dont dorénavant Verandah où ils donneront des consultations gratuites relativement à l'emploi de leur HUILE ROUGE, à toutes personnes qui [illegible] même surveillé est en souffrance et dont certains [illegible] sont affaiblies. Le BANNAN fait le plus grand bien à ceux qui souffrent de maux de dos, qui, par suite de climat, souffrent d'une faiblesse des reins. Voici les données qui expliquent comment cet [illegible] peut être guérissable par l'usage du bandage:

1o—Que les [illegible] existantes sont dans la [illegible] des organes intérieurs, mais dans un dépôt mécanique des nerfs causé par une mauvaise position et la faiblesse des muscles environnans. Il fait usage d'un bandage qui aide puissamment les médicamens ne produisent aucun effet dans ces sortes d'affection.

2o—Ils [illegible] efficacement, on fait disparaître la cause et les symptômes du mal en même temps que l'on remplit l'irritation qui neutralise l'effet de la médecine.

3o—Le BANDAGE des docteurs Banning et Miles soutient les nerfs tonifie leur permettant de fortifier les parties affaiblies. Les effets qu'il opère sur reins en les repoussant en lieu vers les épaules et en rejetant par conséquent celles ci sur l'axe du corps. Il [illegible] la faiblesse sur la partie supérieur, ce qui délivre les extrémités inférieures et les organes de cette partie du corps d'un poids inutile et de [illegible] qui les empêche de fonctionner avec [illegible] supérieurs. La poitrine et la taille s'élargissent et tout le corps s'affermit par suite de la salutaire action du bandage. Les [illegible] sont [illegible] les nerfs et les organes, mais les repousse en haut et en dehors. Cette action diffère, on le voit, de celle du corset.

Les médecins sont priés de venir juger par eux-mêmes des effets du bandage.

Les docteurs Banning et Miles reçoivent les dames de 10 heures du matin à 1 heure de l'après-midi. Les hommes seront reçus de 5 à 7 heures du soir.

Il y aura des femmes de chambre pour les dames.
15fév—6t

VENTE A L'ENCAN.

Grande vente de Tableaux à l'Encan.

PAR J. A. BEARD, Encanteur.

SAMEDI, 16, Lundi, 18 et Mardi, 19 mars, il sera vendu à 10 heures du soir, à l'encan, au No 18, rue St-Charles, un premier épisode de la vie de [illegible] 275 magnifiques [illegible] Tableaux à l'huile [illegible] Les meilleurs [illegible] [illegible] [illegible]